

PROCÈS VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA SECTION POLONAISE (APESP)

18 octobre 2021

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue le lundi 18 octobre 2021 de 18h00 à 20h55 dans la salle du Consulat de Pologne et en présence de Mme Patrycja Effantin (présidente de l'APESP), Mme Ewa Matczak (la responsable de la section polonaise à la CSI), Mme Joanna Bonnard et M. Stanisław Ledóchowski, représentants de l'Institut de Langue et de Civilisation Polonaise (ILCP), des membres du Conseil des Parents /Conseil d'Administration : Mme Iwona Wrobel (vice-présidente), Mme Anna Cros (vice-présidente), M. Adam Zylbersztejn (trésorier), Mme Agnieszka Kawarski (vice-secrétaire), Mme Dorota Adamowicz, Mme Iwona Bador, Mme Małgorzata Ćmiel-Dubarry, Mme Iwona Roula-Karpinska, ainsi que Mme Roma Guerder, parent d'élève et interprète bénévole pendant cette Assemblée Générale, et des parents d'élèves de la section polonaise (au total 23 personnes présentes dont 19 adhérents de l'association avec le droit de vote).

L'ordre du jour :

1. Mot de bienvenue de Mme Patrycja Effantin.
2. Mot d'accueil de Mme Ewa Matczak.
3. Présentation du bilan moral de l'année 2020-2021 par Mme Anna Cros.
4. Présentation du bilan financier de l'année 2020-2021 par M. Adam Zylbersztejn.
5. Approbation du bilan financier 2020-2021.
6. Présentation et vote des projets pour l'année 2021-2022 par M. Adam Zylbersztejn et Mme Patrycja Effantin.
7. Les cotisations pour l'année 2021-2022 et vote.
8. Élection et vote de nouveaux membres du Conseil des Parents / Conseil d'Administration.
9. Divers.

La séance commence par un mot de bienvenue de Mme Patrycja Effantin, la présidente de l'APESP à l'attention de Mme Ewa Matczak, responsable de la section polonaise, Mme Joanna Bonnard et M. Stanisław Ledóchowski, représentants de ILCP, ainsi qu'à l'assemblée. Elle informe qu'actuellement la section polonaise compte 110 élèves dont 16 nouveaux et 81 familles adhérentes de l'APESP ainsi que 6 enseignantes : Mme Anita Borghese (enseignante CP, CE1, CE2), Mme Joanna Renaut (enseignante (CM1), Mme Anna Vallet (enseignante CM2, 6°, 5°, 4°A, 3°), Mme Paulina Janusz (enseignante 4°B), Mme Dorota Frappier (enseignante d'histoire et de géographie pour l'ensemble des classes du collège et du lycée), Mme Ewa Matczak (responsable de la section et enseignante pour l'ensemble des classes du lycée).

Mme Effantin passe ensuite la parole à Mme Matczak, responsable de la section polonaise qui adresse un mot d'accueil à l'assemblée et présente la section polonaise au sein de l'école internationale (Cité Scolaire Internationale). Mme Ewa Matczak informe qu'actuellement à la CSI il y a 9 sections de langue : anglaise, allemande, italienne, espagnole, chinoise, japonaise, arabe, portugaise et polonaise. Les enseignants de la section polonaise sont embauchés par l'Education Nationale Polonaise (MEN). L'enseignement est donc dispensé gratuitement. Cependant l'APESP, pour assurer son fonctionnement et financer certaines activités, doit collecter des cotisations via les parents d'élèves. Cela concerne entre autres :

- la bibliothèque : enseignante bibliothécaire salariée de l'APESP ainsi que l'achat des livres et des manuels scolaires
- les matériels pédagogiques : vidéoprojecteur, ordinateur, etc.
- les voyages et les échanges scolaires
- les événements et les fêtes scolaires

Néanmoins Mme Ewa Matczak cherche d'autres moyens pour financer les activités de la section, par exemple :

- l'adhésion au programme Erasmus+ permettant de financer les échanges scolaires
- la demande auprès de l'ORPEG pour le financement des manuels scolaires (manuels scolaires gratuits pour la première fois en 2021)

Mme Ewa Matczak revient également sur la dernière réforme de l'Éducation Nationale Française qui aura des impacts au niveau du baccalauréat. L'actuelle classe de seconde passera le nouveau baccalauréat dit BFI (Baccalauréat Français International) en 2023. Les futurs bacheliers seront concernés par trois épreuves du BFI : le polonais, l'histoire-géographie et une nouvelle épreuve, la connaissance du monde.

Mme Ewa Matczak termine son discours en soulignant le rôle important que les parents jouent dans l'éducation des élèves de la section polonaise. Selon elle, grâce à leur soutien et le travail quotidien des enfants, le niveau des élèves est élevé. La section peut se féliciter d'avoir de nombreux élèves qui ont obtenu un prix au concours de la langue polonaise aussi bien à l'international qu'en Pologne.

Mme Karolina Dembinski pose la question à Mme Ewa Matczak sur le coefficient du nouveau baccalauréat. Mme Ewa Matczak répond qu'effectivement ce coefficient change et passe de 17 à 15.

Mme Ewa Matczak remercie l'audience et quitte la réunion.

Mme Patrycja Effantin passe ensuite la parole à Mme Anna Cros (vice-présidente).

Mme Anna Cros présente le bilan d'activité de l'association de l'année 2020/2021. Elle commence par énumérer les événements qui n'ont pas eu lieu pour cause de crise sanitaire :

- marché de Noël
- carnaval
- Festival des Jeunes Artistes
- rencontre avec l'auteur M L. Wierzbicki, auteur de livres de voyages

Ensuite Mme Anna Cros énumère les événements qui se sont déroulés dans l'année 2020/2021 :

- journée des enseignants (responsable Mme Effantin)
- Saint Nicolas (parents organisateurs : Mme Bador, Mme Walczak, Mme Kawarski, M. Skowronek, M. Olsza, M. Zylbersztejn)
- calendrier de l'avent (initiative de Mme Sufleta)
- journée des enfants (responsable Mme Effantin)
- kermesse (responsable Mme Cros avec la participation des nombreux parents : Mme Bador, Mme Sufleta, Mme Piwowarska, Mme Lubiniecki, Mme Koszyk-Pyta, Mme Font, Mme Szlag, Mme Szymoniak, Mme Walczak, M. Kardas)
- soirée de classe de Terminale avec la participation des bacheliers, des enseignants et des parents
- cadeaux de la fin de l'année scolaire pour tous les élèves de la CSI (responsables Mme Roula et Mme Adamowicz)

Mme Anna Cros évoque aussi d'autres dépenses : achats de livres et de magazines pour la bibliothèque, achats de petits matériels pédagogiques. Elle propose de consulter régulièrement le site internet de l'association où toutes ces informations sont affichées. Ce site est tenu par Mme Iwona Wrobel. Mme Wrobel et Mme Cros ont préparé une présentation des événements mais faute de matériel elles n'ont pas pu la présenter en séance.

Mme Anna Cros remercie l'audience. Mme Patrycja Effantin passe la parole à M. Adam Zylbersztejn (trésorier de l'APESP).

M. Adam Zylbersztejn présente le bilan financier de l'année 2020/2021 et le budget prévisionnel pour l'année 2021/2022. Il évoque l'importance de garder une réserve de 20 000€ sur le compte épargne qui permet d'assurer les fluctuations du nombre d'élèves dans la section d'une année sur l'autre ainsi que de prendre en charge des dépenses non prévues au budget prévisionnel. Le cabinet comptable de l'APESP conseille aussi d'avoir un encours de liquidité à hauteur de 20 000€.

Une discussion s'est engagée dans l'assemblée pour clarifier des frais déplacements de sorties scolaires totalisant 1126,44€.

M. Adam Zylbersztejn est chargé de se renseigner sur ce poste budgétaire. Hors AG, après renseignements pris auprès du cabinet comptable de l'APESP, voici le détail de ces dépenses : dépenses pour la St Nicolas (pain d'épices 265,55€, friandises 127,59€, mandarines 67,83€), visite guidée 18 Moulin Juquel 56,52€, soirée classe de terminale 608,95€.

M. Boisseau déclare qu'il voyage régulièrement en Pologne et propose de prendre en charge le transport des livres si c'est nécessaire.

Mme Agnieszka Kawarski attire l'attention sur la comptabilisation d'une partie des cotisations de l'année 2021/2022 sur l'année fiscale précédente 2020/2021 en lieu et place d'une imputation globale sur l'année en cours. Ceci est lié au fait que la plupart des élèves sont reconduits d'une année sur l'autre (réinscription en juin), qu'une minorité arrive en septembre pour une nouvelle inscription et que le bilan comptable de l'association est clôturé le 31 août. D'après Mme Kawarski, il conviendrait de clarifier cela. M. Adam Zylbersztejn doit faire le point avec le cabinet comptable de l'association.

Mme Roulet fait remarquer qu'elle est satisfaite de régler sa cotisation en juin, lors des réinscriptions, pour l'année suivante.

Mme Patrycja Effantin propose de passer au vote d'approbation des dépenses imputées au budget de l'année 2020/2021.

Ces dépenses sont approuvées à l'unanimité (19 voix sur 19 votants).

Mme Patrycja Effantin présente les projets pédagogiques des enseignantes ainsi que les propositions d'événements planifiés par l'APESP pour l'année scolaire 2021/2022. Elle détaille ces dépenses liées au budget prévisionnel et propose de les soumettre au vote de l'assemblée.

Messieurs Boisseau et Bador auraient souhaité que ces documents soient diffusés à tous les adhérents de l'association, préalablement à l'AG, en langues polonaise et française afin d'en faciliter la compréhension. Mme Patrycja Effantin fait remarquer que c'est la première fois que l'association reçoit une telle demande et que compte tenu de cette requête tardive (la veille de l'AG), le bureau n'a pu y répondre favorablement.

Mme Iwona Wrobel propose de prendre en compte cette demande et de réfléchir comment mettre cela en place à l'avenir avec les parents bénévoles qui font partie du bureau. Elle suggère, dans l'immédiat, l'utilisation d'un traducteur / logiciel sur l'internet. Mme Wrobel remercie M. Boisseau de sa proposition d'aide à venir dans la rédaction des documents de l'association.

Points soulevés suite à la présentation de Mme Patrycja Effantin :

- M. Bador soutenu par Mme Wrobel propose d'allouer un budget à la kermesse. Mme Effantin fait remarquer que la kermesse est financée en totalité par l'INTERSEC et qu'il n'y a donc pas lieu d'affecter un budget à cet événement.
- M Bador propose d'allouer un budget équivalent pour chaque niveau scolaire (primaire, collège, lycée).
Mme Agnieszka Kawarski soutient aussi cette proposition. Elle ajoute que ce budget prévu pour chaque niveau scolaire pourrait servir aussi bien aux enseignants qu'aux parents qui veulent organiser un événement.
- M. Bador et Mme Dembinski font remarquer que les règles de financement des voyages scolaires organisés par les parents ne sont pas claires. Mme Effantin fait remarquer qu'il existe une charte (Vademecum) à cet effet qui est envoyée chaque année à l'ensemble des parents, en début d'année scolaire.

Mme Patrycja Effantin propose de passer au vote du budget prévisionnel de l'année 2021/2022.

Le budget est approuvé avec 16 votes pour, 0 votes contre, 3 abstentions pour un total de 19 voix.

Mme Rutkowska et Mme Roulet quittent l'assemblée générale à 20h30.

Mme Patrycja Effantin présente les candidats pour le Conseil de Parents (bureau de l'APESP) et propose de passer au vote.

Les membres dont le mandat est en cours :

Mme Patrycja EFFANTIN

Mme Anna CROS

Mme Małgorzata ĆMIEL-DUBARRY

Mme Agnieszka KAWARSKA

Mme Iwona ROULA-KARPIŃSKA

M. Adam ZYLBERSZTEJN

Les nouveaux candidats :

Mme Joanna GUIDAULT

Mme Dorota ADAMOWICZ

Mme Iwona BADOR

Mme Iwona WROBEL

Mme Roma GUERDER

Mme Dorota BICZYK

M. Boisseau se propose comme candidat au conseil d'administration. Mme Patrycja Effantin précise que selon le règlement intérieur, il est possible de proposer sa candidature un mois avant la tenue de l'assemblée générale et que la liste est close.

Par la suite, M. Boisseau attire l'attention sur le fait que la convocation à l'assemblée générale était en langue polonaise. Il n'est également pas d'accord que l'on vote pour une liste. Il souhaiterait voter pour des membres en personne (intuitu personæ).

A noter que les statuts actuels de l'association ne le permettent pas.

Par conséquent, M Boisseau ne souhaite pas participer au vote. Suite à cela, une discussion très animée est engagée avant de procéder au vote. Mme Dembinski propose que chaque parent adhérent puisse candidater en séance pendant l'AG.

Finalement, il est estimé qu'il sera nécessaire de revoir les statuts et le règlement intérieur dans le cadre d'un groupe de travail restant à constituer.

Ensuite le vote a lieu.

Le conseil d'administration est élu avec 14 votes pour, 1 vote blanc, 2 abstentions, pour un total 17 voix présentes.

Point sur les cotisations pour l'année 2021/2022 : maintien de la cotisation de 190€ pour un enfant et de 320€ pour deux enfants et plus.

L'assemblée générale vote à l'unanimité le maintien de la cotisation de 190€ pour un enfant et de 320€ pour deux enfants et plus.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée générale est clôturée à 20h55.